

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2722

7 novembre 2008

### SOMMAIRE

Adami S.A. ....	130643	IDX Company S.A. ....	130628
Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	130643	IK Investment Partners S.à r.l. ....	130621
Arco Colmar-Berg S.à r.l. ....	130630	International Orthopaedics S.A. ....	130642
Bonel S.A. ....	130615	Jeffell S.à r.l. ....	130631
Cafe-V S.à r.l. ....	130628	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l. ....	130645
Castorama Polska Sp. z o.o., Luxembourg Branch ....	130624	LuxCo 88 S.à r.l. ....	130651
Cirio Del Monte Internationale S.A. ....	130634	Machilu S.A. ....	130646
Conset Investments S.à r.l. ....	130646	Matrix St Etienne Holdco S.à r.l. ....	130614
EcoDesign ....	130633	Meigerhorn Etoy Holding S.à r.l. ....	130623
Experian Luxembourg Investments S.à r.l. .....	130651	Meigerhorn Etoy Holding S.à r.l. ....	130645
F&C Reit Asset Management S.à r.l. ....	130625	Meigerhorn Etoy S.à r.l. ....	130646
Ferlina Investments S.A., SPF ....	130642	Meigerhorn Grutzepark S.à r.l. ....	130619
Fidisport International S.A. ....	130619	Meigerhorn Nation Holding S.à r.l. ....	130645
FOTO.LU S.A. ....	130610	Meloc Sàrl ....	130651
Free Message Holding S.A. ....	130643	MMA INT S.A. ....	130650
FRR Asset Management S.à r.l. ....	130625	Nantucket S.A. ....	130628
G. Graf Investments ....	130650	Nucleus Euro-Advisers S.C.A. ....	130644
Gia Abanico S.à r.l. ....	130613	Orbi Invest S.A. ....	130645
G.L.P. S.A. ....	130644	Programme 4 Patent Holdings ....	130617
Groupe Industriel Electronique Holding S.A. ....	130656	Quercia Sone ....	130647
GRP Security ....	130613	Relys Holding S.A. ....	130614
Guarantee International S.A. ....	130615	Rover International S.A. ....	130656
Hailey Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch ....	130642	Schemann BusinessAdventure ....	130631
Hailey Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch ....	130644	Sirocco PPP S.à r.l. ....	130614
Hailey Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch ....	130650	SoftHex S.A. ....	130634
Heimata ....	130641	Soparinvest S.A. ....	130616
Heimata ....	130641	Southridge Management S.à r.l. ....	130647
Heimata ....	130641	Staco Luxembourg ....	130630
Iceberg S.A. ....	130633	Sucota Real Estate S.A. ....	130656
IDS Scheer Central and Eastern Europe S.A. ....	130621	Swiss Implant Center Luxembourg S.A. .....	130612
		Taiba S.A. ....	130644
		Tanaris S.A. ....	130616
		Ténérife Immobilière S.A. ....	130615
		Thaddeus et Cie Holding S.A. ....	130631

**FOTO.LU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8227 Mamer, 53, rue des Eglantiers.  
R.C.S. Luxembourg B 142.508.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Esther KRAUS, employée privée, demeurant à L-8227 Mamer, 53, rue des Eglantiers.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'elle va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "FOTO.LU S.A.".

Le siège social est établi à Mamer.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat et la vente d'articles photographiques via Internet.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 100 (cent) actions de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen des ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le Conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jour du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée Madame Esther KRAUS déclare souscrire les 100 (cent) actions représentatives du capital social.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500,-.

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelée aux fonctions d'administrateur:

- Madame Esther KRAUS, employée privée, demeurant à L-8227 Mamer, 53, rue des Eglantiers, née à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 1974.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes :

- Monsieur Yves LAURENT, demeurant à L-3583 Dudelange, 16, an der Sooibelkaul, né à Dudelange, le 11 février 1969.

4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

5. Le siège social est fixé L-8227 Mamer, 53, rue des Eglantiers.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: E. KRAUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2008. Relation: LAC/2008/42905 - Reçu cent cinquante-cinq euros (0,50% = 155,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008136249/242/123.

(080159653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

### **Swiss Implant Center Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 80, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 139.319.

L'an deux mille huit, le vingt octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SWISS IMPLANT CENTER LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 4 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1642 du 3 juillet 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1) Transfert du siège social à L-8210 Mamer, 80, route d'Arlon.

2) Modification afférente des articles 2 et 16 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-1880 Luxembourg, 201, rue Pierre Krier à L-8210 Mamer, 80, route d'Arlon.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède le premier alinéa de l'article 2 et le premier alinéa de l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Mamer."

" **Art. 16. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de mai à neuf heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2008. Relation: LAC/2008/42902. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008136138/242/52.

(080159598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

---

**GRP Security, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Gia Abanico S.à r.l.).**

Siège social: L-3895 Foetz, 3A, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 63.635.

---

L'an deux mille huit, le treize octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

la société à responsabilité limitée "LOR SECURITY, S.à r.l.", avec siège social à Bertrange, 132, rue de Dippach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 68.421,

représentée par Madame Ludivine RENAULD, comptable, demeurant professionnellement à Bertrange, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "GIA ABANICO, S.à r.l.", avec siège social au 3A, rue du Commerce, L-3895 Foetz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 63.635, constituée suivant acte notarié en date du 13 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 430 du 15 juin 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1774 du 18 juillet 2008, a pris la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé décide de modifier la dénomination sociale de la société en "GRP Security" pouvant exercer le commerce sous l'enseigne GRP Security, GIA ABANICO et ABANICO SECURITY.

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** "La société prend la dénomination de "GRP Security" pouvant exercer le commerce sous l'enseigne GRP Security, GIA ABANICO et ABANICO SECURITY .

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. RENAULD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12905. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008136250/239/34.

(080159704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

---

**Matrix St Etienne Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.591.

—  
*Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 10 octobre 2008*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Mademoiselle Lucinda CLIFTON-BRYANT de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

\* Madame Elena Morrisova, née le 10 avril 1967, à Myjava, Slovaquie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour extrait analytique conforme

Par Jacques de Patoul

Gérant A

Référence de publication: 2008136430/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07401. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

---

**Relys Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 41.173.

—  
Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1<sup>er</sup> septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résident professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, né le 1<sup>er</sup> janvier 1976 à Somma Lombardo en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Stefano DE MEO précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RELYS HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008136444/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07710. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

---

**Sirocco PPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 129.578.

—  
RECTIFICATIF

*Extrait*

Il résulte d'une erreur matérielle lors de notre dépôt enregistré le 13/10/2008 sous le numéro L080151414.04 que Monsieur Adam Mesbur a été nommé gérant additionnel de la Société alors qu'il faisait déjà partie du conseil de gérance de la Société, sa date de nomination est donc le 8 octobre 2007 (date de sa première nomination).

De plus, il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 septembre 2008 que Monsieur Francis Fullen, né à Eireannach (Irlande) le 20 décembre 1964 résidant au 174 South Circular Road à Dublin 8 (Irlande) a été nommé gérant additionnel de la Société avec effet au 24 septembre 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008136993/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV07953. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Bonel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 116.973.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1<sup>er</sup> septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Sandro CAPUZZO, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Sandro CAPUZZO précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BONEL S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008136453/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07729. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

---

**Ténérife Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.116.

Selon l'extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 22 juillet 2002, enregistré le 18 novembre 2002, vol. 576, fol. 74, case 8, déposé le 22 novembre 2002 et publié au Mémorial C n° 1773 le 13 décembre 2002, le mandat de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, a été reconduit pour une nouvelle période statutaire de 5 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Certifié sincère et conforme  
Pour TENERIFE IMMOBILIERE\_S.A.  
Services Généraux de Gestion S.A.  
Agent Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2008136499/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01823. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

---

**Guarantee International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.527.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008136871/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07766. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Soparinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 100.574.

Société constituée le 30 avril 2004 par M<sup>e</sup> André Schwachtgen, acte publié au Mémorial C n° 665 du 29 juin 2004.

Les statuts ont été modifiés le 20 mai 2008 par M<sup>e</sup> Henri Hellinckx et publiés au Mémorial C n° 1602 du 30 juin 2008.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale du 19 septembre 2008 que:

Le mandat de chacun des trois administrateurs Messieurs Jean Wagener, Marc Chatel et Gilbert Muller, ainsi que le mandat du Commissaire aux comptes, la société MAZARS, sont reconduits pour une nouvelle période de douze mois, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour extrait  
Signature  
Le Mandataire

Référence de publication: 2008136501/279/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06845. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

---

**Tanaris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.396.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 25 août 2008:*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

*Administrateurs:*

Mr Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mr Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur;

Mr Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Administrateur.

*Commissaire:*

Fiduciaire MEVEA S.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TANARIS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008136502/815/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV07065. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

---



**Programme 4 Patent Holdings, Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 33.666.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company known as "Programme 4 Patent Holdings", a société anonyme having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, incorporated by deed of notary André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, at that time residing in Luxembourg, on April 12th, 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 389 of October 20th, 1990 and which Articles of Incorporation, have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary on June 27th, 2005, published in the Mémorial Recueil Spécial C, number 1305 of December 1st, 2005.

The meeting is presided by Miss Emuoborhwo SIAKPERE, residing professionally in Luxembourg,

who appoints as secretary Mr Leandro RICCI, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Leandro RICCI, residing professionally in Luxembourg.

The steering board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the steering board of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting set out below, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to liquidate the Company;
2. Discharge to the directors and to the Statutory Auditor of the Company;
3. Appointment of a Liquidator and definition of his responsibilities;
4. Miscellaneous.

IV. That the present meeting representing the entire share capital is regularly constituted and may validly deliberate on the items being on the agenda.

After discussion of the reasons and after due deliberation having been done, the meeting unanimously decided upon the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decides to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the directors and the statutory auditor of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

*Third resolution*

The Meeting appoints as liquidator Mr Alexander Francis PACE-BONELLO, born in Malta on February 1st, 1957, whose professional address is at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg in relation to the liquidation of the Company. The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915. He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company. The liquidator shall not receive remuneration for his role.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at seven hundred euro (700,- EUR) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation, and that in case of any divergence between the English and the German text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

**Suit la traduction allemande:**

Im Jahre zweitausend und acht, am sechszehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "Programme 4 Patent Holdings", mit Sitz in L-1255 Luxemburg, 48, rue de Bragance, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 12. April 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 389 vom 20. Oktober 1990, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal gemäß Urkunde, aufgenommen durch den selben Notar am 27. Juni 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1305 vom 1. Dezember 2005, abgeändert.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Fräulein Emuoborohwo SIAKPERE, mit beruflicher Anschrift Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Leandro RICCI, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Leandro RICCI, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

II. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle Aktien bei der Versammlung vertreten sind, die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und beschlussfähig ist.

III. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

- 1) Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft;
- 2) Entlast der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Commissaire der Gesellschaft;
- 3) Ernennung eines Liquidators sowie Festlegung dessen Befugnisse;
- 4) Verschiedenes.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung fasst den Beschluss, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung zu liquidieren.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt die Tätigkeiten der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Commissaire welche sie für die Gesellschaft seit der Gründung der Gesellschaft bis zum heutigen Tage ausführten, anzunehmen, anzuerkennen, zu bestätigen und zu übernehmen. Die Generalversammlung beschließt außerdem auf jeden Rechtsanspruch welche die Gesellschaft gegenüber der Verwaltungsratsmitglieder im Zusammenhang mit der Führung der Gesellschaft haben könnte, zu verzichten, und ihnen volle Entlastung für die Ausführung ihrer jeweiligen Mandate zu erteilen.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt zum Liquidatoren Herrn Alexander Francis PACE-BONELLO, geboren in Malta am 1. Februar 1957, mit beruflicher Anschrift in 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, im Zusammenhang mit der Liquidation, zu bestellen. Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen. Der Liquidator erhält kein Entgelt für die Ausführung seines Mandates.

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Abstimmung vorgesehen sind, schließt der Vorsitzende die Versammlung.

Der Unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und auch schreibt, fügt hiermit an, dass die erschienenen Personen eine deutsche Fassung der Satzungen der Englischen haben folgen lassen möchten.

Bei etwaigen Nichtübereinstimmungen der in die deutsche Sprache übersetzten Satzungen hat die englische Fassung Vorrang.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: E. Siakpere, L. Ricci, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2008. LAC/2008/42602. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008137116/5770/117.

(080160984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Fidisport International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.231.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 30 mai 2008*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

*Administrateurs:*

Mr Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mr Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur;

Mr Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Administrateur.

*Commissaire:*

Fiduciaire MEVEA S.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDISPORT INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008136503/815/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV07064. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080159897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

---

**Meigerhorn Grutzepark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.057.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MEIGERHORN PROPERTIES S.à r.l., having its registered office is at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, here represented by Mr. Geoffroy t'Serstevens, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of MEIGERHORN GRUTZEPARK S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 15, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 640 of April 18, 2007. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on February 1, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 651 of April 19, 2007.

- That the sole partner has taken the following resolutions:

130620

*First resolution*

The sole partner decides to convert, with effect to January 1st, 2008, the subscribed capital from FIFTY THOUSAND EURO (50,000,- EUR) into EIGHTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED SWISS FRANCS (82,500 CHF) at the rate of exchange of CHF 1,65 for EUR 1.00 prevailing on January 2, 2008.

The proof of the rate of exchange existing between the Euro and the Swiss Franc on January 2, 2008 has been given to the undersigned notary.

The sole partner decides to convert all accounts in the books of the Company from Euro into Swiss Francs.

*Second resolution*

The sole partner decides to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The subscribed capital is set at EIGHTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED SWISS FRANCS (82,500.00 CHF) represented by two thousand (2,000) shares with a par value of FORTY-ONE POINT TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (41.25 CHF) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

MEIGERHORN PROPERTIES S.à r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société "MEIGERHORN GRUTZEPARK S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Niederanven, en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 640 du 18 avril 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 1<sup>er</sup> février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 651 du 19 avril 2007.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le capital social de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000.- EUR) en QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS SUISSES (82.500.- CHF) au taux de change de CHF 1,65 pour EUR 1.- en vigueur le 2 janvier 2008.

La preuve du cours existant entre le franc suisse et l'euro au 2 janvier 2008 a été rapportée au notaire instrumentant.

L'associé unique décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société d'Euro en Francs Suisses.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS SUISSES (82.500.- CHF) représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de QUARANTE-ET-UN VIRGULE VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (41,25 EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. T'SERSTEVENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2008. Relation: LAC/2008/42883. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008136659/242/83.

(080160267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**IDS Scheer Central and Eastern Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, Parc d'Activités, Am Pabruch.

R.C.S. Luxembourg B 40.765.

Laut den Beschlüssen der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der IDS Scheer Central and Eastern Europe S.A. vom 26. September 2008 ist folgendes beschlossen worden:

Herr Michael Schmal, geboren am 07.11.1967 in 66663 Merzig, wohnhaft: Am Eisrech 27, 66822 Lebach-Thalexweiler, Bundesrepublik Deutschland, ist mit Wirkung zum 26. September 2008 für die Dauer bis zu der im Jahr 2010 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der IDS Scheer CEE S.A. zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates ernannt worden.

Capellen, den 26. September 2008.

IDS Scheer CEE S. A.

Jörg Vandreier

Vorsitzender des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2008136530/4185/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07436. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.984.750,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

*Extrait des contrats de cession de parts sociales dates du 4 juillet 2008*

Il résulte d'un premier contrat de cession de parts sociales daté du 4 juillet 2008 que la société IK Investment Partners II Sàrl, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.621, a cédé 460 parts sociales préférentielles de chaque classe (classe F, classe G, classe H, classe I), soit un total de 1.840 parts sociales qu'elle possédait dans la Société, à Monsieur Dan Soundry, né le 10 août 1971 à Rabat (Maroc), demeurant au 6, rue Edouard Detaille, 75017 Paris (France).

Il résulte d'un second contrat de cession de parts sociales daté du 4 juillet 2008 que la société IK Investment Partners II Sàrl, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.621, a cédé 460 parts sociales préférentielles de chaque classe (classe F, classe G, classe H, classe I), soit un total de 1.840 parts sociales qu'elle possédait dans la Société, à la société Lagrummet December NR 1293 AB, avec siège social à Orrspelsvägen, 32, 167 66 Bromma (Suède), inscrite auprès du Registre de Suède sous le numéro 556706-4661.

Par suite des contrats susmentionnés, les associés actuels de la Société sont les suivants:

Nom de associés	Nombre de parts sociales détenues
Industri Kapital Europa BV . . . . .	51.682 parts sociales ordinaires de classe A;
SoMalo AB . . . . .	867 parts sociales préférentielles de classe F;
	867 parts sociales préférentielles de classe G;
	867 parts sociales préférentielles de classe H;
	867 parts sociales préférentielles de classe I.
	Soit un montant total de 3.468 parts sociales préférentielles.
Mikaros AB . . . . .	867 parts sociales préférentielles de classe F;
	867 parts sociales préférentielles de classe G;
	867 parts sociales préférentielles de classe H;

	867 parts sociales préférentielles de classe I.
	Soit un montant total de 3.468 parts sociales préférentielles.
MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH . . .	867 parts sociales préférentielles de classe F;
	867 parts sociales préférentielles de classe G;
	867 parts sociales préférentielles de classe H;
	867 parts sociales préférentielles de classe I.
	Soit un montant total de 3.468 parts sociales préférentielles.
Christopher Masek . . . . .	867 parts sociales préférentielles de classe F;
	867 parts sociales préférentielles de classe G;
	867 parts sociales préférentielles de classe H;
	867 parts sociales préférentielles de classe I.
	Soit un montant total de 3.468 parts sociales préférentielles.
Mads Ryum Larsen . . . . .	520 parts sociales préférentielles de classe F;
	520 parts sociales préférentielles de classe G;
	520 parts sociales préférentielles de classe H;
	Soit un montant total de 2.080 parts sociales préférentielles.
Brialmont AB . . . . .	346 parts sociales préférentielles de classe F;
	346 parts sociales préférentielles de classe G;
	346 parts sociales préférentielles de classe H;
	346 parts sociales préférentielles de classe I.
	Soit un montant total de 1.384 parts sociales préférentielles.
Ricks Holding Limited . . . . .	692 parts sociales préférentielles de classe F;
	692 parts sociales préférentielles de classe G;
	692 parts sociales préférentielles de classe H;
	692 parts sociales préférentielles de classe I.
	Soit un montant total de 2.768 parts sociales préférentielles.
Kristiaan Nieuwenburg . . . . .	692 parts sociales préférentielles de classe F;
	692 parts sociales préférentielles de classe G;
	692 parts sociales préférentielles de classe H;
	692 parts sociales préférentielles de classe I.
	Soit un montant total de 2.768 parts sociales préférentielles.
James Yates . . . . .	289 parts sociales préférentielles de classe F;
	289 parts sociales préférentielles de classe G;
	289 parts sociales préférentielles de classe H;
	289 parts sociales préférentielles de classe I.
	Soit un montant total de 1.156 parts sociales préférentielles.
Dan Soundry . . . . .	460 parts sociales préférentielles de classe F;
	460 parts sociales préférentielles de classe G;
	460 parts sociales préférentielles de classe H;
	460 parts sociales préférentielles de classe I.
	Soit un montant total de 1.840 parts sociales préférentielles
Lagrummet December NR 1293 AB . . . . .	460 parts sociales préférentielles de classe F;
	460 parts sociales préférentielles de classe G;
	460 parts sociales préférentielles de classe H;
	460 parts sociales préférentielles de classe I.
	Soit un montant total de 1.840 parts sociales préférentielles
Total . . . . .	51.682 parts sociales ordinaires de classe A;
	6.927 parts sociales préférentielles de classe F;
	6.927 parts sociales préférentielles de classe G;
	6.927 parts sociales préférentielles de classe H;
	6.927 parts sociales préférentielles de classe I.
	Soit un montant total de 79.390 parts sociales.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008137032/1035/89.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06872. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Meigerhorn Etoy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.547.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MEIGERHORN PROPERTIES S.à r.l., having its registered office is at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, here represented by Mr. Geoffroy t'Serstevens, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of MEIGERHORN ETOY HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on April 30, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1386 of June 5, 2008.

- That the sole partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to convert, with effect to January 1st, 2008, the subscribed capital from TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500,- EUR) into TWENTY THOUSAND SIX HUNDRED AND TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (20,625 CHF) at the rate of exchange of CHF 1,65 for EUR 1.00 prevailing on January 2, 2008.

The proof of the rate of exchange existing between the Euro and the Swiss Franc on January 2, 2008 has been given to the undersigned notary.

The sole partner decides to convert all accounts in the books of the Company from Euro into Swiss Francs.

*Second resolution*

The sole partner decides to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The subscribed capital is set at TWENTY THOUSAND SIX HUNDRED AND TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (20,625 CHF) represented by five hundred (500) shares with a par value of FORTY-ONE POINT TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (41.25 CHF) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MEIGERHORN PROPERTIES S.à r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société "MEIGERHORN ETOY HOLDING S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 30 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1386 du 5 juin 2008.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) en VINGT MILLE SIX CENT VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (20.625.- CHF) au taux de change de CHF 1,65 pour EUR 1.- en vigueur le 2 janvier 2008.

La preuve du cours existant entre le franc suisse et l'euro au 2 janvier 2008 a été rapportée au notaire instrumentant.

L'associé unique décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société d'Euro en Francs Suisses.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à VINGT MILLE SIX CENT VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (20.625.- CHF) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de QUARANTE-ET-UN VIRGULE VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (41,25 EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. T'SERSTEVENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2008, Relation: LAC/2008/42887. — Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008136667/242/79.

(080160223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Castorama Polska Sp. z o.o., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.133.

—  
OUVERTURE DE SUCCURSALE

*Extrait*

Castorama Polska Sp. z o.o. a ouvert une succursale au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 6 juin 2008 comme suit:

Activités de la succursale

Activités de financement intra-groupe

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008136682/2580/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09023. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.



**F&C Reit Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. FRR Asset Management S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 141.180.

—  
In the year two thousand eight, on the fourth of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

**THERE APPEARED:**

The company FRR ASSET MANAGEMENT LLP, having its registered office at 5 Wigmore Street, London W1U 1PB, hereby represented by Mrs. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy given under private seal on September 4th, 2008.

Which proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- That the private limited company "FRR ASSET MANAGEMENT S.à r.l." with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 141.180 has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 26th of August 2008, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the said company and that it has taken the following resolution according to the agenda:

*First resolution*

The sole shareholder, represented as said before, decides to change the company's name into F&C Reit Asset Management S.à r.l., so that Article 4 of the articles of incorporation has now the following reading:

**Art. 4.** The company will have the name F&C Reit Asset Management S.à r.l.

*Second resolution*

The sole shareholder, represented as said before, decides to amend Article 12 of the articles of incorporation to give it the following reading:

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager(s) need not to be partners. The manager (s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, namely at least three managers A and at least three managers B.

The company is supervised by one or several auditors, appointed by the general partner meeting, which will fix their number and their remuneration as well as the term of their office.

*Third resolution*

The sole shareholder, represented as said before, decides to revoke the existing managers of the company and grants them discharge for the carrying out of their mandate.

*Fourth resolution*

The sole shareholder, represented as said before, decides to appoint as new managers of the company for an unlimited period:

*Managers A:*

- Mr. Jean LAMBERT, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugene Ruppert.
- Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugene Ruppert.
- Mr. Ivo KUSTURA, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugene Ruppert.
- Mr. Patrice YANDE, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

*Managers B:*

- Mr. Maurice BENADY, solicitor, residing at 1 B Bishop Rapallo's Ramp, Gibraltar
  - Mr. Christopher WHITE, barrister at law, residing at Baudelaire House, 15 D/2 Town Range, Gibraltar
  - Mr. Nick CRITICOS, Company director, residing at 162 Mozart Terrace, Ebury Street, GB-London SW1W 8UP
  - Mr. David LOGAN, Finance director, residing at Exchange House, Primrose Street, GB-London EC2A 2NY
- The Company shall be bound by the joint signature of one Manager A and one Manager B.

*Fifth resolution*

The sole shareholder, represented as said before, decides to appoint as auditor of the company, its term of office expiring on the 31st December 2009:

The private limited liability company KMPG AUDIT, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 103.590.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatre septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

La société FRR ASSET MANAGEMENT LLP, avec siège social à 5 Wigmore Street, London W1U 1PB, ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 4 septembre 2008.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "FRR ASSET MANAGEMENT S.à r.l.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.180 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 août 2008, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de ladite société et qu'elle a pris sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de changer la dénomination sociale de la société en F&C Reit Asset Management S.à r.l., de sorte que l'article 4 des statuts a désormais la teneur suivante:

**Art. 4.** La société prend la dénomination de F&C Reit Asset Management S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de modifier l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés en ce compris au moins trois gérants A et au moins trois gérants B.

La société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat.

#### *Troisième résolution*

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de révoquer les gérants existants de la société et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat.

#### *Quatrième résolution*

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de nommer comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

##### *Gérants A:*

- Monsieur Ivo KUSTURA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

##### *Gérants B:*

- Monsieur Maurice BENADY, avoué, demeurant 1 B Bishop Rapallo's Ramp, Gibraltar

- Monsieur Christopher WHITE, maître en droit, demeurant Baudelaire House, 15 D/2 Town Range, Gibraltar

- Mr. Nick CRITICOS, administrateur de sociétés, demeurant 162 Mozart Terrace, Ebury Street, GB-London SW1W 8UP

- Mr. David LOGAN, directeur financier, demeurant Exchange House, Primrose Street, GB-London EC2A 2NY

La société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

#### *Cinquième résolution*

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, décide de nommer comme réviseur d'entreprises, son mandat expirant le 31 décembre 2009:

La société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 103.590.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Echternach, le 05 septembre 2008, Relation: ECH/2008/1192. — Reçu douze euros 12,00.- €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 octobre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008136732/201/165.

(080160634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Nantucket S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 82.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008136769/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07594B. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**IDX Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 89, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 92.677.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/10/2008.

*Pour la société*

PKF Weber et Bontemps

*Réviseurs d'Entreprises, Experts Comptables et Fiscaux*

Signatures

Référence de publication: 2008136811/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09378. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Cafe-V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.697.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of October,

Before Us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

SFS TRUST, having its registered office at Yamraj Building, Road Town, Tortola (British Virgin Islands)

hereby represented by Mr Frédéric Lahaye, employee, residing in Arlon.

by virtue of a proxy given under private seal in Tortola on October 17th, 2008.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole participant of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole participant of Cafe V S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-93.697 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on 14 May 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés

et Associations, N ° 640 on 12 June 2003. The articles of incorporation have not been amended since the incorporation of the Company.

II.- The Company has a capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into one hundred twenty-five (125) parts with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III.- The appearing party, as sole participant of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole participant of the Company declares explicitly to dissolve the company and to proceed with the immediate liquidation of the Company.

V.- The appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The Liquidation of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The parts holders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le octobre.

Par devant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SFS Trust, ayant son siège social au Yamraj Building, Road Town, Tortola (British Virgin Islands) ici représentée aux fins des présentes par Mr Frédéric Lahaye, employé, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Amsterdam le 21 octobre 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'associé unique de Café V S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-93.697 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 640 du 12 juin 2003. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100.-) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'associé unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La Liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, allée Sheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. LAHAYE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2008. Relation: LAC/2008/43083. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008137142/206/86.

(080161330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Staco Luxembourg, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Arco Colmar-Berg S.à r.l.).**

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 97.733.

Im Jahre zweitausend acht, den zehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück,

sind erschienen:

1) Die niederländische Gesellschaft "ARCO ROOSTERS B.V.", mit Sitz in NL-5953 ZK Reuver, Sint Jozefweg 68, hier vertreten durch Herrn Willem VANDERBEKE, Geschäftsmann, wohnhaft zu B-5801 Burg-Reuland, Weweler 54/A,

auf Grund einer Spezialvollmacht unter Privatschrift, gegeben zu Reuver in den Niederlanden am 9. Oktober 2008, durch Herrn Marcus Peter Joseph Maria DERKS, Geschäftsmann, wohnhaft zu NL-5801 CE Venray, Merseloseweg 98, handelnd in seiner Eigenschaft als unterschiftsberechtigter Direktor der vorerwähnten Gesellschaft, wie dies hervorgeht aus einem Auszug des Handelsregisters der Niederlande, Nr. 12015003 (Kamer van Koophandel Limburg-Noord),

welche Vollmacht, nach "ne varietur"-Unterzeichnung durch den Vollmachtnehmer und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden,

die vorgenannte Gesellschaft handelnd in ihrer Eigenschaft als Teilhaberin und Inhaberin von neunundneunzig (99) Anteilen der nachgenannten Gesellschaft;

2) Herr Willem VANDERBEKE, vorbenannt, handelnd ebenfalls in seiner Eigenschaft als Teilhaber und Inhaber eines (1) Anteils der nachgenannten Gesellschaft,

die vorgenannten Parteien alleinige Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "ARCO COLMAR-BERG. S.à r.l." mit Sitz zu L-7797 Berg, Zone Industrielle Piret, (matr: 2003 24 22 803), gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Fernand Unsen, mit dem Amtssitz zu Diekirch, am 5. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 74 vom 20. Januar 2004, (RCS-Nr. B 97 733),

abgeändert durch Abtretungsurkunde, aufgenommen durch denselben Notar Unsen am 2. Juni 2004, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 971 vom 30. September 2004, Seite 46.576,

welcher Komparent, handelnd wie erwähnt, vertretend das gesamte Gesellschaftskapital, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten ist und laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgenden Beschluss gefasst hat:

Artikel 3 der Satzung wird abgeändert und erhält folgenden Wortlaut, der ab 23. Oktober 2008 gültig ist:

**Art. 3.** Die Gesellschaft trägt den Namen „STACO LUXEMBOURG“

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vertreter der Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. VANDERBEKE, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 15 octobre 2008. DIE/2008/9221. - Reçu douze euros, EUR 12.-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Ettelbrück, den 23. Oktober 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008136824/4917/47.

(080160511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Schemann BusinessAdventure, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 11, Gruewereck.

R.C.S. Luxembourg B 93.237.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008136825/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09102. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080160282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Thaddeus et Cie Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 47.625.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008136853/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09134. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080160295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Jeffell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.062.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand eight on the twenty sixth day of September.

Before M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Laurent WEIS, "Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", with professional address at L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

"the proxy holder"

Acting as a special proxy of ESTATES S.A., having its registered office in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

"the principal"

by virtue of a proxy given under private seal on September 22nd 2008 which, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company JEFFELL S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 108.062, with registered office in Sanem, L-1940, 370, route de Longwy, was incorporated by deed of Me Jean-Joseph Wagner, civil law notary residing in Luxembourg, on May 12, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C nr. 970 of September 30, 2005, and the articles of association having been modified for the last time on November 28, 2007 by deed of M<sup>e</sup> Paul DECKER, civil law notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C nr. 100 of January 15, 2008.

2. That the company's corporate capital amounts to EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) divided into 1,000 (one thousand) corporate units of EUR 25 (twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal has always been sole owner of all the corporate units representing the subscribed corporate capital of the company JEFFELL S.à r.l.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal, as liquidator of the company JEFFELL S.à r.l., declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the members of the board of managers and to the statutory auditor as well as to Mr John SEIL, Mr Pierre LENTZ and Mr Claude ZIMMER resigning managers on June 4, 2008.

9. That the proxy holder or the notary may proceed to the cancellation of the company's corporate units' register.

10. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of the principal.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the forgoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergences le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Laurent WEIS, "Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", domicilié professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial d'ESTATES S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

"la mandante"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 22 septembre 2008, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société à responsabilité limitée JEFFELL S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 108.062, ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, a été constitué suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 12 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 970 du 30 septembre 2005, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 28 novembre 2007 suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 100 du 15 janvier 2008.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) représenté par 1.000 (mille) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que sa mandante est depuis la constitution de la société propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société à responsabilité limitée JEFFELL S.à r.l.

4. Que sa mandante, en tant qu'associée unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que sa mandante, en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée JEFFELL S.à r.l., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que sa mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge est donnée aux membres du conseil de gérance et au commissaire aux comptes de la société ainsi qu'à Monsieur John SEIL, Monsieur Pierre LENTZ et Monsieur Claude ZIMMER, gérants démissionnaires au 4 juin 2008.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des parts sociales de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la mandante.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré mentionné a signé avec Nous, notaire, le présent acte.



Signé: L. Weis, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2008. LAC/2008/39521. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008137139/211/91.

(080161333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

### **Iceberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.398.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136857/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV07965. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

### **EcoDesign, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 131.114.

L'an deux mille huit, le treize octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

- Monsieur Joseph HENDRICK, peintre, demeurant au 17, rue de la Maye, B-4650, Grand-Rechain,
  - Monsieur Frédéric TOOTH, employé privé, demeurant au 7, rue de la Trinité, B-6780, Messancy,
- tous les deux représentés par Madame Cindy COUNHAYE, employée privée, demeurant à Messancy, en vertu de deux procurations, ci-annexées.

Les parties comparantes sont les associés de la société «EcoDesign», (la «Société») une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 90, route d'Arlon, L-8210, Mamer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 131114, constituée suivant acte notarié en date du 28 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2170 du 2 octobre 2007.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions des associés, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

#### *Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la Société du 90, route d'Arlon, L-8210, Mamer au 1, Hauptstrooss, L-9753 Heinerscheid avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2008.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Heinerscheid.»

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.»

#### *Troisième résolution*

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Frédéric TOOTH en tant que gérant administratif et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Les associés confirment la nomination de Monsieur Joseph HENDRICK, prénommé, en tant que gérant unique avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la mandataire des parties comparantes prémentionnés a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. COUNHAYE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 octobre 2008, Relation: EAC/2008/12909. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008137124/239/42.

(080160931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Cirio Del Monte Internationale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 41.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136858/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07296. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**SoftHex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 142.566.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-second day of October.

Before us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) to whom remains the present deed.

There appeared the following:

Mr Eero Kalle TANSKANEN, companies director, born in Lohjan Mlk on 14 July 1969, residing at Siltakatu 32 B 13, 80100 Joensuu, Finland,

here represented by Mr Alex van Zeeland, private employee, residing professionally in Schuttrange,

by virtue of a proxy dated on 22 October 2008,

which will remain annexed to the present deed.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which he forms:

**Title I.- Denomination, registered office, object, duration**

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "SoftHex S.A."

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Schuttrange.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

### **Title II.- Capital, shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by ONE HUNDRED (100) shares with a par value of THREE HUNDRED AND TEN EURO (310.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

**Art. 12.** The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 13.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

**Art. 14.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Friday of May at 2 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting year, allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

**Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII.- Dissolution, liquidation**

**Art. 17.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Transitory provisions*

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2009.

2) The first annual general meeting shall be held on 2010.

#### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe all the one hundred (100) shares.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand eight hundred euro (1,800.- EUR).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.

2.- The following is appointed as director:

Monsieur Nicolaas Johannes Alexander said "Alex" van Zeeland, private employee, born in Den Hague on October 1970, residing in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

3.- Has been appointed statutory auditor:

Ehlange Nominees Ltd, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Sea Meadow House, Blackburne Highway PO Box 116, Road Town, Tortola, BVI, registered in the IBC Register under the number 277 328.

4. - Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

5.- The registered office of the company is established in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le vingt-deux octobre.

Par devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Eero Kalle TANSKANEN, administrateur de sociétés, né à Lohjan Mlk le 14 juillet 1969, demeurant à Siltakatu 32 B 13, 80100 Joensuu, Finland,

ici représenté par Monsieur Alex van Zeeland, employé privé, demeurant professionnellement à Schuttrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 octobre 2008, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> : Dénomination, siège social, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «SoftHex S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Schuttrange.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

### **Titre II: Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII: Dissolution, liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les cent (100) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommé administrateur:

Monsieur Alex Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à S-Gravenhagen (Pays-Bas) le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à L-53 67 Schuttrange, 64, rue Principale.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Ehlinge Nominees Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Sea Meadow House, Blackburne Highway PO Box 116, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre IBC sous le numéro 277 328.

4. Le mandat des administrateur et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

5. Le siège social de la société est fixé à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. van Zeeland, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2008. LAC/2008/43459. - Reçu à 0,5%: cent cinquante-cinq euros (155,- €).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008137144/220/366.

(080160739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Heimata, Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 77.486.

---

Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

*Pour la société*

PKF Weber et Bontemps

*Experts comptables et fiscaux*

*Réviseurs d'entreprise*

Signatures

Référence de publication: 2008136861/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03956. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Heimata, Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 77.486.

---

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

*Pour la société*

PKF Weber et Bontemps

*Experts comptables et fiscaux*

*Réviseurs d'entreprise*

Signatures

Référence de publication: 2008136862/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03957. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Heimata, Société Anonyme.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 77.486.

---

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

*Pour la société*

PKF Weber et Bontemps

*Experts comptables et fiscaux*

Réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008136863/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV03959. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Hailey Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.356.

—  
RECTIFICATIF

Veillez remplacer les informations de l'extrait des résolutions des administrateurs prises en date du 5 novembre 2007, déposé au Registre de Commerce le 19 février 2008 au numéro L080026177.05 comme suit:

*Extrait des résolutions des administrateurs de la personne morale de droit étranger concernant la succursale en date du 5 novembre 2007*

Les administrateurs ont décidé:

- D'accepter la démission de M. Sébastien FRANCOIS à la fonction de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2007.
- De nommer Luisa BALLESTER MARCH, née le 26 juin 1971 à Valence, Espagne, demeurant au 18, Xavier de Feller, L-1514 Luxembourg, à la fonction de gérante de la succursale avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.10.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008137000/5564/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02592. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**International Orthopaedics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 107.128.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008136864/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06931. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Ferlina Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.931.

—  
EXTRAIT

IL résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 5 août 2008 que:

- la décision prise par le Conseil d'Administration prise en date du 4 juillet 2008 de confier la vérification des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 à la FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, a été ratifiée;

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée;

- la FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société pour un mandat d'une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2008.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008136999/717/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05760. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 114.263.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 février 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 932 du 12 mai 2006.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) S.à r.l.*

*Signature*

Référence de publication: 2008136865/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08410. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Free Message Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 113.515.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008136867/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09172. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Adami S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 45.442.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 10 septembre 2008 que:

- M. Laurent MULLER, employé privé, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été coopté comme nouveau membre du Conseil d'Administration en remplacement de M. Marc MULLER, Administrateur démissionnaire.

- Cette cooptation sera soumise à la ratification par les actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

- M. Laurent MULLER, employé privé, administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008136998/717/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03492. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Taiba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.099.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136869/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09175. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**G.L.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 92.527.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136870/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09177. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Nucleus Euro-Advisers S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.743.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/10/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136906/9518/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV10018. - Reçu 101,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Hailey Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.356.

---

*Extrait des résolutions des administrateurs de la personne morale de droit étranger concernant la succursale  
en date du 5 juin 2008*

Les administrateurs ont décidé:

- D'accepter la démission de Mme Luisa Ballester à la fonction de gérante avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2008.

- De nommer M Christophe Oliveira, né le 24 mai 1979 à Paris, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L- 2310, Luxembourg, à la fonction de gérant de la succursale avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2008, pouvant engager la succursale avec sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.10.08.

Signature.

Référence de publication: 2008137001/5564/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08381. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Meighorn Nation Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 20.625,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.130.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008136957/242/13.

(080160124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 27.900.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008136958/239/12.

(080160085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Meighorn Etoy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 20.625,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.547.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008136960/242/13.

(080160225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Orbi Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.525.

---

Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 juin 2005, acte publié au Mémorial C no 1067 du 20 octobre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ORBI INVEST S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008137013/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08132. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080159967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Meighorn Etoy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 20.625,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2008136961/242/13.

(080160215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Conset Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 124.969.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société en date du 15 octobre 2008 que le gérant suivant de la Société a démissionné avec effet au 15 octobre 2008:

- M. Ekkehart Kessel;

et que la personne suivante a été nommée gérant de la Société avec effet au 15 octobre 2008, et ce pour une durée indéterminée:

- M. Patrice Gallasin, né le 09 décembre 1970 à Villers-Semeuse (France) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, 1628 Luxembourg (Luxembourg).

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008136995/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV07956. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Machilu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 107.887.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1<sup>er</sup> septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008.;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Sandrine DURANTE, employée privée, née le 14 novembre 1972 en France, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Madame Sandrine DURANTE précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*MACHILU S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008137068/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV08876. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Southridge Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 124.695.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société en date du 15 octobre 2008 que le gérant suivant de la Société a démissionné avec effet au 15 octobre 2008:

- M. Ekkehart Kessel;

et que la personne suivante a été nommée gérant de la Société avec effet au 15 octobre 2008, et ce pour une durée indéterminée:

- M. Patrice Gallasin, né le 09 décembre 1970 à Villers-Semeuse (France) avec adresse professionnelle au 1, rue des Glacis, 1628 Luxembourg (Luxembourg).

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008136996/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV07958. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Quercia Sone, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 133.235.

—  
In the year two thousand eight, on the twenty-first day of October.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- Mr Declan HARRINGTON, businessman, born in Cork (Ireland) on May 5th, 1964, residing in Inchamore, Keimaneigh, Mac Room, Co Cork

2.- Mr Richard PRATT, businessman, born in Cork (Ireland) on July 19th, 1955, residing in Ardfallen House, Sunday's Well Road, County Cork

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg

by virtue of a proxy given on October 1st, 2008.

Said proxy, after having been signed „ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed.

The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company Quercia Sone having its registered office L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary on September 13th, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2788 of December 3rd, 2007,

registered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, section B, under the number 133.235

Mr Declan HARRINGTON, prenamed, purchased fifty (50) shares of Xen Investments Corp. on September 13th, 2007, and

Mr Richard PRATT, prenamed, purchased fifty (50) shares of Xen Investments Corp. on September 13th, 2007.

Copies of the share transfer agreements after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Acceptance by the managers:

Mr Ronald WEBER, réviseur d'entreprises, residing professionally in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy acting in his capacity of manager of the company, here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on October 20th, 2008, declare to accept the said purchase, in the name of the company in application of article 1690 of the Luxembourg Code Civil. They declare that they do not have in their hands any opposition that could stop or hurt the effect of the said share purchase.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The Shareholders, represented as above mentioned, have requested the undersigned notary to pass the following resolution as follows:

*Sole resolution*

The shareholders decide to amend the corporate object of the company an in consequence to give article 2 of the articles of incorporation the following wording:

**" Art. 2.**

2.1. The principal activity of the company is the pure asset management.

2.2. The object of the Company is the acquisition of real estate in Luxembourg and in other European countries. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, re-claiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering immovable property.

2.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.4. The object of the Company is generally the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.5. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,100.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundacht, am

Vor Maître Paul DECKER, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Mr Declan HARRINGTON, Geschäftsmann, geboren in Cork (Irland) am 5. Mai 1964, ansässig in Inchamore, Keimaneigh, Mac Room, Co Cork

2.- Mr Richard PRATT, Geschäftsmann, geboren in Cork (Ireland) am 19. Juli 1955, ansässig in Ardfallen House, Sunday's Well Road, County Cork

hier vertreten durch Mr Max MAYER, Beamter, berufsansässig in Luxembourg  
auf Grand einer Vollmacht ausgestellt am 1. Oktober 2008

Welche Vollmacht, welche nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die Komparenten, vertreten wie eingangs erwähnt, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Quercia Sone, mit Sitz in L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (die "Gesellschaft"), gegründet auf Grunde einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2788 vom 3. Dezember 2007,



Eingetragen im Handels- and Gesellschafts Register in Luxembourg, unter Sektion B, Nummer 133.235

Mr Declan HARRINGTON, vorbenannt, erwarb fünfzig (50) Anteile von Xen Investments Corp. am 13. September 2007, und

Mr Richard PRATT, vorbenannt, erwarb fünfzig (50) Anteile von Xen Investments Corp. am 13. September 2007.

Kopien der Anteilsübertragungen wurden nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben.

Annahme der Geschäftsführer:

Herr Ronald WEBER, réviseur d'entreprises, berufsansässig in L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, handelnd als Geschäftsführer der Gesellschaft, hier vertreten durch Mr Max MAYER, vorbenannt, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt am 20. Oktober 2008, erklärt vorstehende Anteilsübertragungen, in Namen der Gesellschaft und im Einklang mit Artikel 1690 des Luxemburger Zivilgesetzes anzunehmen. Sie erklären dass Sie keine Opposition haben, welche die Anteilsübertragungen stoppen oder verhindern könnten.

Welche Vollmacht, welche nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Die Anteilinhaber, vertreten wie eingangs erwähnt, ersuchen den amtierenden Notar folgendes festzuhalten:

#### *Einziger Beschluss*

Die Anteilhaber beschliessen den Gesellschaftszweck der Gesellschaft abzuändern und in folge dessen Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

#### **Art. 2.**

2.1. Die prinzipielle Aktivität der Gesellschaft ist die Vermögensverwaltung.

2.2. Zweck der Gesellschaft ist auch der Erwerb von Immobilien in Luxemburg und in anderen europäischen Ländern. Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen und finanziellen Tätigkeiten ausführen im Bezug auf direkte Investitionen einbezogen jedoch nicht beschränkt auf Erwerb, Eigentum, Anmietung, Vermietung, Leasing, Verleih, Teilung, Abschöpfung, Rückforderung, Entwicklung, Umbau, Kultivierung, Erweiterung, Verkauf oder sonstige Veräußerung, hypothekarische Beleihung, Verpfändung oder Belastung in anderer Weise von Immobilien.

2.3. Die Gesellschaft kann Mittel in jeder Form außer über ein öffentliches Zeichnungsangebot aufnehmen. Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Wechsel, Anleihen und Schuldtitel sowie Schuldverschreibungen und/oder Anteilspapiere emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wertpapieren, an ihre Tochtergesellschaften oder an Unternehmen ausleihen, an denen sie unmittelbar oder mittelbar beteiligt ist. Sie kann des Weiteren Garantien gewähren und Sicherheiten zugunsten Dritter stellen, um deren Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer verbundenen Unternehmen zu besichern. Die Gesellschaft kann darüber hinaus ihr Vermögen ganz oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten dafür schaffen.

2.4. Die Gesellschaft hat ausserdem als Zweck die Übernahme von Beteiligungen, Anteilen und Anteilsscheinen in Luxemburg oder im Ausland in jeder Form gleich welcher Art sowie die Verwaltung dieser Beteiligungen, Anteile und Anteilsscheine. Die Gesellschaft kann insbesondere durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder in sonstiger Weise Aktien, Anteile und andere Kapitalbeteiligungen, Anleihen, Schuldtitel, Einlagenzertifikate und andere schuldrechtliche Wertpapiere und im allgemeineren Sinne alle Wertpapiere und Finanzinstrumente erwerben, die von einer Publikums- oder privaten Gesellschaft gleich welcher Art ausgegeben wurden.

2.5. Die vorgenannte Beschreibung ist im weitesten Sinne zu verstehen und die vorstehende Aufzählung erhebt keinen Anspruch auf Vollständigkeit."

#### *Schätzung der Kosten*

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf 1.100,- EUR geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Komparenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Aufgenommen wurde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komparenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2008. Relation: LAC/2008/43069. — Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

130650

Luxembourg, den 29. Oktober 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008137164/206/141.

(080161064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**MMA INT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.189.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 19 septembre 2008 que:

- M. Laurent MULLER, administrateur de la société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008136997/717/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03494. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Hailey Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.356.

—  
*Extrait des résolutions des actionnaires datées du 24 septembre 2008*

L'actionnaire a décidé:

- D'accepter la démission de M Thomas Neville Ravensdale à la fonction de administrateur avec effet au 24 septembre 2008.

- De nommer M Anthony Morgan, né le 25 avril 1964 à Londres, Royaume Unis, demeurant au 10, ul. Bajonska 13 m, 03-963 Warszawa, Pologne à la fonction d'administrateur avec effet au 24 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.10.08.

Signatures.

Référence de publication: 2008137002/5564/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02614. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**G. Graf Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.021.

—  
Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 août 2005, acte publié au Mémorial C no 9 du 3 janvier 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour G. Graf Investments*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008137016/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08263. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Meloc Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 42.412.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008137008/1128/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08163. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Experian Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 235.094.050,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.298.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

*Pour la société*

*Experian Luxembourg Investments s.à r.l.*

*99, Grand Rue, L-1661 Luxembourg*

Signature

Référence de publication: 2008137009/2580/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06684. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**LuxCo 88 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.569.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the sixteenth day of October.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

here represented by Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, dated on 15 October 2008.

The said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is LuxCo 88 S.à r.l.

**Art. 3.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans, advances and guarantees to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each.

**Art. 7.** The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred *inter vivos* to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

**Art. 8.** The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

**Art. 9.** The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

**Art. 10.** The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

The Board of Managers may delegate part of its power for specific tasks to one or several *ad hoc* agents (either member of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 11.** Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

**Art. 12.** The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

**Art. 15.** The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

**Art. 16.** Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

**Art. 20.** When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

**Art. 21.** For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Transitory provision*

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and eight.

#### *Valuation of the costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.
2. Is appointed as manager for an unlimited period:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le seize octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 octobre 2008,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de LuxCo 88 S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membres du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataire(s) et sa/leur rémunération (le cas échéant), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité propre au mandat.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée et entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille huit.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

#### *Décisions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant unique.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lecomte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2008. LAC/2008/42461. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5%: 62,50 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008137208/220/241.

(080160758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Sucota Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.675.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 mars 2008, acte n° 161 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2008137097/208/14.

(080160957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Rover International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.731.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 mai 2008, acte n° 257 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2008137098/208/14.

(080160960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Groupe Industriel Electronique Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.428.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136912/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06575. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---